

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

· SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS : Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Etranger

ANNONCES :
suisses 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Réorganisation de la politique commerciale

Deux délégués pour les traités de commerce.

Sur proposition du chef du Département de l'économie publique, le Conseil fédéral a pris mardi une décision sur la réorganisation de la division du commerce. On communique officiellement ce qui suit à ce sujet:

A la suite de la nomination de M. W. Stucki, délégué du Conseil fédéral au commerce extérieur, au poste de ministre de Suisse à Paris, et de la démission de M. Vieli, conseiller de légation qui entre dans l'économie privée, une réorganisation de la politique du commerce extérieur s'avéra nécessaire. Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a décidé que la direction des négociations en vue de la conclusion de nouveaux traités de commerce sera de nouveau confiée, comme autrefois, au chef de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Les principales organisations économiques se sont également prononcées dans ce sens.

L'actuel directeur de la division du commerce, M. J. Hotz, sera dorénavant déchargé, dans la mesure du possible, par M. Werthmüller, l'actuel sous-directeur, de toutes les affaires économiques intérieures. D'autre part, M. Ebrard, également sous-directeur, qui s'est déjà occupé jusqu'ici des négociations en matière de clearing et de compensation sera lui aussi, déchargé d'une partie de ses fonctions de chef du trafic dit de compensation, pour être mis en même temps que le professeur P. Keller, appelé à la division du commerce, à la disposition du directeur de la dite division, spécialement en vue des négociations économiques avec l'étranger. M. P. Keller était, il y a peu de temps encore, professeur d'économie politique à l'Ecole supérieure de commerce de St-Gall. Depuis le mois d'avril, il fit partie du Département de l'économie publique en qualité de délégué à l'économie de guerre. Il s'agira de le remplacer dans ces fonctions. Il fut également un des experts de la commission chargée d'étudier la nouvelle législation économique.

Le professeur Keller commencera ses fonctions auprès de la division du commerce dès le début de l'année prochaine et portera, comme M. Ebrard, le titre de délégué pour les traités de commerce, au service de la division fédérale du commerce. M. Hotz a été nommé par le Conseil fédéral, au moment de la démission de M. Stucki, délégué au commerce extérieur et, en même temps président de la commission d'experts pour le tarif douanier et de la commission de clearing.

Nous apprenons encore à ce sujet que le chef du département intéressé tenait surtout à établir que le domaine des traités de commerce restait de la compétence du Département fédéral de l'économie publique et plus particulièrement de la division du commerce. Ce principe a été approuvé par le Conseil fédéral. La question du rattachement de la division du commerce au Département politique, qui est revenue récemment sur le tapis, est de la sorte liquidée dans un sens négatif. Tout ce qui se rapporte aux traités de commerce est concentré entre les mains du chef responsable de la division du commerce. La direction de cette division sera donc composée dorénavant du directeur, du sous-directeur et des deux délégués pour les traités de commerce. Ces trois derniers fonctionnaires dépendent du directeur de la division du commerce. Il convient de relever que les deux délégués pour les traités de commerce n'ont plus le caractère de délégués du Conseil fédéral, comme ce fut le cas pour M. Stucki. Ils ne sont donc pas placés au-dessus, mais au-dessous du directeur de la division du commerce, étant fonctionnaires de la dite division.

M. Hotz remplacera également M. Stucki à la présidence de la commission des experts douaniers qui est prévue dans l'arrêté fédéral sur les mesures économiques contre l'étranger, ainsi qu'à la présidence de la commission de clearing fonctionnant comme organe de surveillance de l'office de compensation à Zurich.

Trafic des paiements avec l'étranger (Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Allemagne

Echange de monnaie allemande à l'étranger.

Selon circulaire du 25 octobre, les touristes allemands peuvent, dans des cas spéciaux, emporter à l'étranger jusqu'à 50 RM. en monnaie allemande. Les banques et bureaux de voyages étrangers spécialement désignés échangent ces monnaies au cours officiel.

Mandchourie

Renforcement des prescriptions d'importation et de devises.

Une nouvelle loi tendant à empêcher l'importation d'articles de luxe pour autant qu'ils ne sont pas de provenance japonaise a été récemment décretée. Suivant des nouvelles de presse étrangère, même l'importation de marchandises nécessaires à l'économie mandchourienne sera restreinte le plus possible en faveur de l'importation nippone. Toute importation est soumise à une autorisation du gouvernement, même si le paiement se fait par compensation. Toute exportation de produits mandchouriens dépend également de l'autorisation du gouvernement. L'importation et l'exportation de titres, l'établissement de lettres de crédit et les paiements de tous genres à l'étranger, pour autant qu'ils dépassent 1000 Yuan, sont de même soumis à l'autorisation gouvernementale. Toutes ces prescriptions ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du trafic avec le Japon.

Portugal

Suppression du contrôle des devises.

Voici quelques renseignements complémentaires sur la mesure décretée le 18 octobre par le gouvernement portugais dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. A partir de l'entrée en vigueur du dit décret-loi, toutes les restrictions imposées au commerce des lettres de change au Portugal et dans les îles adjacentes sont supprimées. Ces opérations continueront toutefois à être faites par la Caisse générale de dépôt, crédit et prévoyance et par les banques autorisées. L'importation et l'exportation des capitaux est entièrement libre. Les établissements indiqués peuvent donc délivrer n'importe quelle lettre de change sans aucune formalité ni octroi d'autorisation. Les transactions avec l'extérieur sur titres nationaux et étrangers sont également libres. Le droit de disposer librement des montants en escudos ou en devises provenant des exportations ou réexportations est reconnu aux exportateurs et réexportateurs. Les bureaux de douane cesseront d'exiger des importateurs et des exportateurs les documents dont la présentation était destinée à assurer l'application des mesures restrictives en matière de change.

Turquie

Désignation de l'accord de clearing turco-suisse.

La Suisse s'est vue dans l'obligation de dénoncer, pour le 31 décembre 1937, le clearing turco-suisse du 3 janvier 1935. Des négociations avec le gouvernement turc auront lieu sous peu à Ankara en vue de conclure un nouveau traité contenant toutes les modifications que l'expérience a fait apparaître comme indispensables à un meilleur fonctionnement du système en vigueur jusqu'à présent. Au cas où ces pourparlers n'aboutiraient pas avant la fin de l'année, la Suisse s'est déclarée disposée à prolonger provisoirement l'accord en vigueur jusqu'au 31 mars 1938.

Chronique sociale

Les prix de détail et le coût de la vie en Septembre 1937.

L'indice du coût de la vie établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait au même chiffre à la fin de septembre 1937 qu'à la fin du mois précédent, soit à 137,0 (juin 1914 = 100); il était à 130,5 à la fin de septembre 1936; depuis lors, il est donc monté de 5,0 pour cent.

L'indice de la dépense alimentaire est aussi resté à son chiffre du mois précédent, soit à 130,3 contre 120,8 un an auparavant; il est donc monté de 7,8 pour cent.

Dans l'ensemble du groupe des denrées alimentaires, baisses et hausses se font contre-poids, de sorte que l'indice du groupe est resté inchangé.

Dans le groupe du chauffage et de l'éclairage (avec inclusion du savon), il ne s'est pas produit de variation de prix tant soit peu importante. L'indice du groupe s'établissait à 116,1 à la fin de septembre 1937, contre 116,0 à la fin du mois précédent et 111,5 à la fin de septembre 1936; depuis un an, les combustibles ont donc renchéri de 4,2 pour cent.

L'indice de la dépense d'habillement est encore repris au chiffre de 120 qui résulte de l'état des prix en avril 1937. Un nouveau relevé des prix de l'habillement est en ce moment en cours d'exécution.

L'indice de la dépense de logement, calculé à nouveau en mai 1937, s'inscrit en moyenne à 188 pour les grandes villes, à 156 pour les autres villes et à 175 pour l'ensemble des villes englobées dans l'observation.

Chronique du travail

Le marché suisse du travail pendant le mois de Septembre 1937.

(De l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail).

L'amélioration qui avait déjà été constatée auparavant dans la situation du marché du travail au regard de l'année dernière s'est accentuée en septembre. A la fin de ce mois, les offices du travail ont compté 51,876 demandes d'emploi inscrites, contre 82,962 l'année dernière à la même date. Tous les groupes professionnels ont bénéficié de cette diminution du chômage. Par comparaison avec l'année dernière, le nombre des chômeurs a diminué de 10,885 ou de 33 pour cent dans l'industrie du bâtiment, de 6209 ou de 56 pour cent dans les métaux et machines, de 3344 ou de 51 pour cent dans l'industrie horlogère, de 2164 ou de 44 pour cent dans les industries du bois et du verre, de 2055 ou de 50 pour cent dans les textiles, de 1241 ou de 23 pour cent dans le groupe du commerce et de l'administration.

De fin août à fin septembre 1937, le nombre total des chômeurs n'a pas changé; il avait, au contraire, augmenté de 3681 l'année dernière pendant le même mois. Dans divers groupes professionnels, le chômage a même légèrement diminué cette année; ainsi en a-t-il été surtout dans les métaux et machines (- 597), dans l'habillement et la toilette (- 397) et dans l'horlogerie (- 326). Ces diminutions se sont, toutefois, contrebalancées avec le développement du chômage (+ 1013) et l'industrie hôtelière (+ 514).

Environ 10,800 personnes en quête d'emploi, inscrites comme telles dans les offices du travail et restant à disposition pour tout emploi qui pourrait leur être offert, étaient occupées à la fin de septembre 1937 aux travaux de secours et dans les camps de travail subventionnés par la Confédération. En outre, environ 600 suivaient à cette date des cours divers destinés au développement professionnel des chômeurs.

au-devant d'un succès sans précédent, tout laissant prévoir que l'affluence des visiteurs de tous pays augmentera en proportion de la participation. La Foire de l'Horlogerie tend de plus en plus à devenir le centre de ralliement des intéressés de la branche horlogère; producteurs et acheteurs ont pris l'habitude de s'y rencontrer. Au surplus, la conjoncture économique favorable permet d'espérer que le chiffre d'affaires que réalisent les participants à la prochaine Foire de l'Horlogerie accusera une nouvelle et réconfortante augmentation.

La Direction de la Foire Suisse d'Echantillons, à Bâle, donne volontiers sur demande toutes indications relatives à la participation.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison:

G. Bösiger, Roggwil,

est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons

A/B Eskilstuna Handelskompani, Eskilstuna

Gonzalez, Canedo & Co., Buenos-Aires

Solomons & Co., Barnett, Londres

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

Bauer, Ernst, Vienne

Brandt, Viktor, Vienne

Guglielmi, Edmondo, Vintimille

Nydegger, Werner, Berne

Piller, Ed., Porrentruy.

Informations

Equateur. — Relations avec la Suisse.

Le Gouvernement de l'Equateur, considérant l'évolution défavorable de la balance commerciale dans les rapports entre la Suisse et l'Equateur, a dénoncé, pour le 12 novembre 1937, le modus vivendi commercial du 16 mai 1936 additionnel au traité d'amitié, d'établissement et de commerce conclu entre la Suisse et la République de l'Equateur le 22 juin 1888.

Dès la nouvelle de la dénonciation on s'est efforcé d'écartier les causes déterminantes de la dénonciation aux fins de maintenir en vigueur le dit accord. A cette occasion on a pu constater que les importateurs de produits équatoriens n'ont pas la possibilité de redresser la situation par l'accroissement de leurs achats directs. On s'est donc vu contraint d'envisager l'introduction de certificats d'origine dans le but de tenir compte des revendications formulées par l'Equateur. Les exportateurs suisses courront donc le risque de

ger en petit volume de Montauban en Quercy, alors établi à St-Imier. Pendant une année, le maître apprendra à l'apprenti « à faire des mouvements à l'anglaise, à la française et à la Leroy, pour le rendre habile dans l'art et profession d'horloger ». Le père Frisard prit Dery à sa table; il doit le loger et blanchir et lui fournir les chandelles. Si pendant l'année d'apprentissage, Frisard fils réussit à faire plus de quatre mouvements en blanc, Dery en exécutera un de sa main pour l'offrir à Frisard père.

François-Louis Frisard eut deux frères: Jean-Henri, né en 1748, et Jacob, né en 1753. Il eut aussi trois sœurs: Marie-Madeleine, Elisabeth et Marianne. Tous, ils se joignirent successivement à lui. Ensemble, ils fondèrent à Villeret un atelier que d'aucuns n'hésitèrent pas à considérer comme une fabrique véritable. Les Frisard ne terminèrent pas la montre. Leur spécialité fut la fabrication des blancs qu'ils écoulerent en Erguel, dans les Montagnes neuchâteloises et même à l'étranger. Vers la fin du XVIIIe siècle, un proche parent des Frisard, Adam Frisard, s'établit à Vienne pour y écouter leurs produits. On ne le revit plus au pays.

Jacob, le cadet des frères Frisard n'est autre que le fameux automatiste et constructeur d'oiseaux chantants. Des actes de naissance de ses enfants il résulte qu'il séjournait, en 1780-1781, à Turin en même temps que le fameux automatiste neuchâtelois Henry Mairet, dont il semble avoir été le collaborateur sinon l'émule. Rentré au pays, il devint l'élève et le collaborateur des Jaquet-Droz, à La Chaux-de-Fonds, puis de 1786 à 1791 à Genève. Il se rendit à Paris et à Londres, après la mort des deux Jaquet-Droz père et fils, survenue en 1790 et 1791. En 1793, Frisard s'établit à Bienne, où Jaquet-Droz père l'avait précédé.

voir leurs produits ne plus bénéficier, dès le 12 novembre, du tarif de douane préférentiel prévoyant une réduction de 30 % ou même de les voir soumis à un droit de douane additionnel de 50 %. Les dernières nouvelles permettent d'espérer qu'on pourra éviter l'application des droits de douane additionnels.

Puisqu'on ne peut encore être fixé d'une manière précise sur l'issue des négociations, nous tenons dès aujourd'hui à renseigner les intéressés à toutes fins utiles sur les difficultés que pourrait rencontrer notre exportation à destination de l'Equateur.

Renseignements consulaires

Monsieur Paul Frossard, Consul général, qui vient d'être désigné pour le poste de San Francisco, se mettra, avant son départ, à la disposition des industriels et commerçants suisses qui désireraient lui confier des missions ou s'entretenir avec lui de leurs affaires en Californie.

Les entrevues auront lieu au siège de Lausanne de l'Office suisse d'expansion commerciale (Bellefontaine 2), le vendredi 12 novembre, dès 9 heures et les intéressés sont priés de s'adresser à ce siège qui fixera l'heure des audiences.

Service de recherches

Réf. 3.99) Commerçant hollandais cherche représentation pour les Indes néerlandaises de fabrique d'horlogerie bon marché.

Réf. 4.00) Maison de Grünwald/Gablonz cherche fournisseur de mouvements bon marché pour montres-bracelets.

Adresses et détails sont donnés par Chambre suisse de l'Horlogerie contre remise de fr. 1.20 par adresse pour frais.

Douanes

Afrique orientale italienne (Abyssinie). Tarif douanier.

Les marchandises non spécialement dénommées, en particulier les articles d'horlogerie, acquittent un droit d'entrée de 10 % ad valorem.

Toute importation est sujette à une autorisation spéciale de la part du gouverneur.

Canada. — Facture douanière.

D'après un avis paru dans le « Board of Trade Journal » le délai, pendant lequel les douanes canadiennes accepteront encore les anciens formulaires de factures douanières, a été prorogé jusqu'au 1er février 1938.

Palestine. — Tarif douanier.

Voici un extrait du nouveau tarif douanier publié le 1er septembre 1937:

413 Pendules et leurs pièces détachées 15 % ad val
414 Montres et leurs pièces détachées 12 % ad val
717 Bijouterie fine et imitation 15 % ad val.

A la mort d'Henry-Louis Jaquet-Droz, Henry Mailardet, l'un de ses collaborateurs principaux s'établit à Londres où il s'occupa entre autres de la fabrication de tabatières à oiseaux chantants. Maillardet faisait faire sur place les rouages en blanc, puis les envoyait à Frisard par l'intermédiaire de Leschot, l'ancien associé des Jaquet-Droz, « pour y faire pointer la musique », autrement dit pour tailler les cames par le moyen desquelles s'obtenait le chant des oiseaux. Jacob Frisard fut un génie mécanique véritable doublé d'un artiste. Des étrangers de passage à Bienne le visiteront. Des ministres étrangers firent des efforts pour l'attirer à Paris, où sa réputation fut grande. En 1809, il organisa à Zurich une exposition de ses œuvres. Peu après, il se rendit à Constantinople; sur son retour, il décéda dans les provinces danubiennes, vers la fin de 1812.

Jacques-Théophile fils du justicier Frisard fut, au début des années 1770, apprenti puis ouvrier monteur de boîtes or et argent à Renan; dans la suite, il s'établit à Villeret, où il travailla avec ses frères Adolphe et Victor encore à la fin du XVIIIe siècle.

Entre 1775 et 1780, les associés Bénédict Frisard et David Bourquin fondèrent la maison Frisard et Bourquin. Frisard avait d'abord été faiseur de pignons pour la fabrication desquels il ouvrit un atelier; il forma des apprentis. Bourquin avait fait un apprentissage complet. L'un et l'autre furent des industriels véritables et des négociants avisés. Un frère de Frisard faisait à Paris le commerce d'horlogerie. Vers 1790-1791, la Révolution suscita aux relations horlogères les difficultés les plus grandes. Frisard et Bourquin commercèrent alors avec Bayle à Paris et Labrune à Besançon par l'intermédiaire du grand établisseur négociant locrois Samuel Dubois. (Fin suit).

COTES

9 Novembre 1937

Cote des métaux

Métaux précieux
Argent fin (plaquettes) 999/1000 } Frs. 86.— le kg
» (grenaille) » } 92¹/₂-93¹/₂ }
Soudures (forte et tendre) } 69.—
Argent fin laminé } 90.—
Argent manufacturé (800/1000) } 105.—
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.
Platine manufacturé, dès le 26 octobre 1937, fr. 8.50 le gr.

London 1 nov. 5 nov. 8 nov.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.) en Livres sterling

Antimoine chin.	70-71	70-71	71-72
» spéc.	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂	92 ¹ / ₂ -93 ¹ / ₂
Cuivre compt.	42 ⁷ / ₈ -43	39 ¹ / ₄ -39 ³ / ₈	36 ³ / ₁₆ -36 ⁵ / ₁₆
» 3 mois	43 ¹ / ₁₆ -43 ¹ / ₄	39 ¹ / ₈ -39 ³ / ₄	36 ¹ / ₈ -36 ⁵ / ₈
» best selec.	48 ¹ / ₄ -49 ¹ / ₂	44 ¹ / ₄ -46	41 ³ / ₄ -43
» électrol.	48 ¹ / ₂ -49 ¹ / ₂	44-46	42-43
Etain compt.	206 ¹ / ₄ -206 ¹ / ₂	192 ¹ / ₂ -193 ¹ / ₂	181 ¹ / ₄ -181 ¹ / ₂
» 3 mois	206 ¹ / ₄ -206 ¹ / ₂	192-193	180 ¹ / ₄ -180 ¹ / ₂
» Straits	210 ¹ / ₂	197 ¹ / ₂	185 ¹ / ₂
Plomb compt.	17 ¹ / ₁₆ -17 ³ / ₄	16 ¹ / ₄ -16 ⁵ / ₁₆	15 ⁹ / ₁₆ -15 ⁵ / ₈
» livr. ult.	17 ³ / ₄ -18 ¹³ / ₁₆	16 ¹ / ₄ -16 ⁵ / ₁₆	15 ⁹ / ₆ -15 ⁵ / ₈
Zinc compt.	16 ⁵ / ₈ -16 ³ / ₄	15 ³ / ₈ -15 ⁹ / ₁₆	14 ¹ / ₄ -14 ¹³ / ₁₆
» livr. ult.	16 ¹⁵ / ₁₆ -17	15 ⁵ / ₈ -15 ¹¹ / ₁₆	14 ¹⁵ / ₁₆ -15

London 1 nov. 5 nov. 8 nov.
(Ces prix s'entendent par once standard 925/1000 en pence)
Argent 19.7/8 19.11/16 19.9/16
(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.
Or 140/5¹/₂ 140/6 140/0¹/₂

Paris (Ces prix s'entendent en francs français pr kg. 1000/1000)
Argent 470 465 460
Or 33.530,34 33.096,80 32.984,99
Platine 45.000 42.000 42.000

New-York (Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)
Or 35.— 35.— 36.—
Argent 44.75 44.75 44.75

Cours du Diamant-Boat: Prix de gros en Bourse au comptant

	Par carat
Boart du Congo	fr. 3.15 à 3.25
Boart gris petit moyen	3.25 à 3.35
Boart roulé extra	3.40 à 3.50
Boart boules choisies	3.50 à 3.60
Diamant qualités spéciales	3.60 à 3.90
Diamant Brésil	5.— à 5.50
Carbone (Diamant noir)	17.— à 21.—

Cours communiqués par:
Maison Baszanger
6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

	1 1/2 %	2 1/2 %
France	100 Francs	3 ¹ / ₂ francs suisses
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	2
U. S. A.	1 Dollar	1
Canada	1 Dollar	—
Belgique	100 Belga	2
Italie	100 Lires	4 ¹ / ₂
Espagne	100 Pesetas	5
Portugal	100 Escudos	4
Hollande	100 Florins	2
Indes néerl.	100 Guilder	—
Allemagne	100 Reichsmk.	4
Dantzig	100 D.Gulden	77.—
Autriche	100 Schilling	3 ¹ / ₂
Hongrie	100 Pengö	4
Tchécoslov.	100 Cour.	3